



Politique Environnement



Politique Environnement
 Adoptée par le conseil d'administration
 le 13 juin 2008
 Environnement

Table des Matières

Préambule	4
I. Contexte	5
I.1 Mission d'Oxfam-Québec	5
I.2 Vision du développement durable	6
I.3 Vision de l'environnement	7
I.4 Liens entre environnement, pauvreté et développement	8
<i>Vulnérabilité des populations défavorisées</i>	9
<i>Cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de l'accroissement de la pauvreté</i>	9
<i>Réponse des institutions internationales</i>	10
<i>Responsabilité des pays du Nord et des pays émergents</i>	11
I.5 Expertise d'Oxfam-Québec	12
II. Énoncé de la politique Environnement	14
II.1 But de la politique	14
II.2 Portée de la politique	14
II.3 Principes directeurs de la politique	15
II.4 Objectifs de la politique	16
Axe « Éducation et conscientisation »	16
Axe « Coopération internationale »	16
Axe « Citoyenneté corporative »	17
II.5 Orientations d'intervention outre-mer	18
II.6 Administration et mise en œuvre de la politique	18
Conclusion	19



Oxfam-Québec œuvre depuis plus de 35 ans à l'amélioration des conditions d'existence des populations défavorisées et marginalisées du monde. Au fil de son expérience en aide humanitaire, en développement humain durable, en éducation et mobilisation du public et en plaidoyer, Oxfam-Québec a pu appréhender toute l'importance des questions environnementales pour le bien-être humain. Elle a aussi pu constater l'iniquité avec laquelle les ressources sont réparties et utilisées. Enfin, elle a vu comment les problèmes d'environnement affectent différemment les populations selon leur position géographique et leurs moyens économiques.

Dans ce contexte où crise écologique et crise sociale ne font que s'aggraver dans le monde et s'interpénètrent de façon complexe, Oxfam-Québec affirme son engagement à faire partie de la solution, en concrétisant sa conscience environnementale par des actions pertinentes et cohérentes. La présente politique se veut le cadre de ces actions, aussi bien au siège social que sur le terrain outre-mer.

Il devient de plus en plus clair que la dégradation de l'environnement met en péril des décennies d'efforts pour le développement : les activités humaines des cent cinquante dernières années ont altéré les écosystèmes et leur capacité à soutenir la vie, le bien-être et le développement humains.

*L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire*¹ relève que 60 % des écosystèmes planétaires sont dégradés ou en déclin. Les changements constatés sont, particulièrement, la perte de biodiversité, les variations climatiques, la qualité des eaux continentales et leur volume, la destruction des forêts, l'altération des écosystèmes marins et côtiers, la dégradation des terres et la désertification, la perturbation du cycle des éléments et la pollution des différents milieux, ainsi que la propagation des maladies.

De plus en plus d'organisations internationales comme nationales se mobilisent pour mettre un frein à l'exploitation à outrance des écosystèmes sans égard aux répercussions à long terme. Pour ce faire, un grand nombre de conventions internationales ont été signées par les membres des Nations unies, dont la *Convention sur la diversité biologique*, la *Convention sur la lutte contre la désertification* et la *Convention sur les changements climatiques*. Du côté de la coopération internationale canadienne, la position est claire : l'environnement est l'un des cinq axes prioritaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)².

I.1 Mission d'Oxfam-Québec

Oxfam-Québec s'emploie à renforcer ses partenaires et alliés des pays en développement dans la conception et la mise en œuvre de solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Elle mobilise la population du Québec afin de permettre l'expression de sa solidarité.

¹ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Washington, DC: Island Press. <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>

² ACDI (Agence canadienne de développement international). 1992. *La Politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable*. <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdi-cida.nsf/Fr/8525711600526F0A852571190061878B?OpenDocument>

I.2 Vision du développement durable

Le développement humain vise avant tout à permettre aux individus et aux peuples de mener une vie qu'ils ont choisie et de réaliser leur plein potentiel humain. Le concept de développement durable a été mis de l'avant comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Commission Brundtland)³. Ce compromis rassembleur se veut ainsi une façon de repenser le développement économique et social en des termes plus respectueux de l'environnement et des personnes.

L'objectif du Millénaire pour le développement numéro sept⁴ revendique explicitement un environnement durable. Pour y arriver, on propose d'arrêter la destruction des forêts et de favoriser la reforestation, et d'augmenter l'accès à l'eau et à des systèmes d'assainissement de base. D'ailleurs, prévenir la dégradation de l'environnement est essentiel à l'atteinte de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour Oxfam-Québec, le développement humain durable est un processus de transformation qui vise le bien-être de l'ensemble des individus de la planète. Il suppose la combinaison de changements de mentalité, de changements sociaux et de changements économiques visant à permettre aux groupes sociaux d'améliorer leur capacité collective et individuelle à répondre à leurs besoins fondamentaux.

Le respect de l'environnement est nécessaire au respect des **cinq droits** prônés par Oxfam-Québec : droit à des moyens de subsistance durables, droit aux services sociaux de base, droit à la vie et à la sécurité, droit d'être entendu et droit à une identité.

L'approche du développement durable d'Oxfam-Québec se fonde sur les cinq caractéristiques suivantes :

1. **Une perspective à long terme** plutôt qu'à court et moyen termes uniquement.
2. **Une approche intégrée** où les conséquences sociales, environnementales, politiques, culturelles et économiques sont prises en compte.
3. **Une approche d'équité et de justice** où la répartition des ressources et la prise de responsabilités sont fondées sur ces valeurs.
4. **Une approche participative** où la population bénéficiaire participe au processus de prise de décision.
5. **Une approche pluraliste** où il y a une reconnaissance et un respect de la diversité des composantes socioenvironnementales, sociopolitiques, socioculturelles et socioéconomiques.

³ Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). 1987. *Notre avenir à tous* (Rapport Brundtland). http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland

⁴ <http://www.un.org/french/millenniumgoals/goal7.pdf>

I.3 Vision de l'environnement



Oxfam-Québec reconnaît l'interdépendance entre l'être humain et son milieu de vie, son environnement naturel et son environnement culturel.

L'environnement physique réfère particulièrement à l'ensemble complexe et dynamique des éléments physiques, chimiques et biologiques d'un milieu qui interagissent pour soutenir la vie. Une notion plus générale de l'environnement, quant à elle, se rapporte à la relation entre les individus, la société et le milieu de vie.

La qualité de vie de l'ensemble de la population présente et à venir dépend de la bonne gestion des ressources et d'une meilleure répartition de celles-ci, ainsi que de la préservation des « services écosystémiques » (l'assainissement naturel de l'eau, la régulation atmosphérique, la protection naturelle contre les maladies, etc.).

Au-delà de ces considérations importantes, l'environnement est aussi un milieu de vie à partager et à aménager. Une saine utilisation de notre milieu de vie et la création collective de notre environnement social (convivialité, sécurité, mobilisation, etc.) sont nos premières responsabilités en tant qu'êtres humains⁶.

Cette complémentarité de vues permet d'agir adéquatement selon les problématiques envisagées, les contextes et les domaines d'intervention. Par ailleurs, loin de promouvoir une vision dualiste de l'environnement où l'humain serait déconnecté de la nature, Oxfam-Québec insiste sur une vision intégrée où l'humain prend sa place au sein du système planétaire.

⁵ Sauvé, Lucie. 1997. *Pour une éducation relative à l'environnement : éléments de design pédagogiques*. Montréal : Guérin éditeur.

⁶ Sauvé, Lucie. 2002. « L'éducation relative à l'environnement : possibilités et contraintes ». *Connexion*, La revue d'éducation scientifique, technologique et environnementale de l'UNESCO, vol. XXVII, no 1/2, p.1-4



I.4 Liens entre environnement, pauvreté et développement

Les liens entre la pauvreté et l'environnement sont complexes et pluridimensionnels. Ils sont aussi dynamiques et contextuels : ils reflètent les particularités géographiques et les caractéristiques économiques, sociales et culturelles des individus, des foyers et des groupes sociaux.

La perception selon laquelle se préoccuper de l'environnement est un luxe qu'on ne peut se permettre qu'à un stade avancé de développement reflète une compréhension dépassée du lien entre environnement et développement. Au contraire, il existe un lien entre l'environnement et la pauvreté⁷. Une mauvaise exploitation de l'environnement peut conduire à la pauvreté et, inversement, la pauvreté elle-même peut causer la destruction de l'environnement.

⁷ PNUD. 2005. *The Sustainable Difference. Energy and Environment to achieve the MDGs*. New York: PNUD. 345 p. <http://www.undp.org/energyandenvironment/sustainabledifference/PDFs/SustainableDifference.pdf>

Vulnérabilité des populations défavorisées

Les personnes défavorisées sont les plus affectées par la qualité de l'environnement. En effet, elles dépendent souvent directement des ressources naturelles et des services écosystémiques pour leur subsistance. De plus, elles sont plus fréquemment aux prises avec une eau contaminée, une mauvaise qualité de l'air et des produits chimiques dangereux ; elles vivent plus fréquemment sur des terres marginales infertiles ou polluées, ou sur des terres sans accès à l'eau. D'autre part, les personnes défavorisées sont particulièrement vulnérables aux risques naturels (inondations, sécheresse, attaques d'insectes nuisibles aux cultures, etc.) rendus plus menaçants par la dégradation des défenses naturelles du milieu. Elles sont aussi plus vulnérables aux conflits liés à l'environnement. Elles n'ont pas, la plupart du temps, les ressources nécessaires pour se protéger et pour s'adapter. En conséquence, lorsque les fonctions écosystémiques sont dégradées, on observe inévitablement une réduction des choix de vie possibles et une augmentation de la vulnérabilité des populations touchées, plus particulièrement les femmes pour qui ces dégradations représentent un fardeau supplémentaire. En effet, force est de constater que très souvent, les femmes subissent de façon disproportionnée les perturbations du milieu (recherche d'eau et de combustible rares et éloignés, augmentation du temps consacré aux soins des malades, etc.)

Cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de l'accroissement de la pauvreté

Malgré des progrès dans certains domaines, les pressions exercées sur l'environnement continuent d'augmenter de par le monde, ce qui pose un défi majeur à la réussite des efforts de réduction de la pauvreté et de développement humain. Or, l'accès à des ressources naturelles peut permettre un accroissement des revenus et offrir un moyen de faire face aux crises environnementales (comme la sécheresse). Les menaces à cette forme de capital naturel interviennent sans que des options abordables soient possibles. Par exemple, des terres dégradées qui se désertifient rapidement n'offrent aucune solution de remplacement.

D'un autre côté, la pauvreté elle-même est une menace importante pour l'environnement dont dépendent les populations. Lorsqu'il s'agit de répondre à des conditions de survie immédiate, le poids du présent pèse plus lourd que celui du futur, ce qui stimule la surexploitation des ressources à court terme, sans considération pour les conséquences à moyen et long termes. Couper et vendre des arbres pour répondre à une urgence, par exemple, est un choix qui met en péril l'environnement et la durabilité du développement personnel et collectif. On voit bien qu'il s'agit là d'un cercle vicieux puisqu'une fois les ressources épuisées et les fonctions écosystémiques dégradées, la sécurité alimentaire, la santé et les sources de revenus sont en péril.



Réponse des institutions internationales

Les organisations internationales sont d'accord pour souligner qu'une gestion saine et équitable de l'environnement est cruciale pour une réduction durable de la pauvreté et pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut être conscient des deux principaux défis à relever :

- le besoin de gérer et de maintenir à long terme la capacité de l'environnement à fournir les biens et les services dont les humains dépendent ;
- la nécessité d'assurer un accès sûr et équitable à ces biens et services environnementaux.⁸

Il est possible de briser le cercle vicieux de la dégradation de l'environnement, comme l'ont montré plusieurs communautés qui se sont regroupées pour gérer collectivement leur milieu naturel⁹. Les soutenir dans cette gestion est une façon de lutter à la fois contre la dégradation de l'environnement et contre la pauvreté. Renforcer les organisations communautaires et leur donner une voix sont des actions nécessaires à la réforme institutionnelle qui permettrait une gestion environnementale selon le principe du bien commun. Autant que les bienfaits d'une plus grande éducation ou d'une meilleure gouvernance, la protection et la restauration des fonctions écosystémiques apportent des bénéfices multiples et synergiques¹⁰.

⁸ Banque mondiale, Commission européenne, DFID (Department for International Development United Kingdom), PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2002. *Linking Poverty Reduction and Environmental Management: Policy Challenges and Opportunities*. Washington: Banque mondiale. http://www.wds.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64193027&piPK=64187937&theSitePK=523679&menuPK=64187510&searchMenuPK=64187283&theSitePK=523679&entityID=00009496_02091704130739&searchMenuPK=64187283&theSitePK=523679

⁹ PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), IIED (International Institute for Environment and Development), UICN (Union mondiale pour la nature), World Resources Institute. 2005. *Investing in environmental wealth for poverty reduction: environment for the MDGs*. New York : PNUD, 157p. <http://www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2005-027.pdf>

¹⁰ MA (Millennium Ecosystem Assessment). 2005. "MA Conceptual framework". In *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*, Volume 1, Chapitre 1. Washington: Island Press. <http://www.millenniumassessment.org/en/Condition.aspx>

Responsabilité des pays du Nord et des pays émergents

Tous les efforts réalisés pour un développement durable et écologiquement soutenable au Sud seront vains si l'on oublie de considérer la responsabilité des pays du Nord quant à l'état du système planétaire. S'il est vrai que la pauvreté peut avoir des incidences négatives sur certains écosystèmes locaux, il est toutefois nécessaire de rappeler que le développement économique des pays industrialisés est à l'origine de déséquilibres écologiques et sociaux majeurs. Il faut également que les pays émergents évitent de commettre les mêmes erreurs que les pays industrialisés et qu'ils accompagnent leur développement de mesures de sauvegarde de l'environnement.

La responsabilité des pays occidentaux dans la modification de la composition de l'atmosphère et dans les changements climatiques qui en résultent a été scientifiquement admise¹¹. Leur demande de ressources naturelles destinées à une consommation toujours croissante a de multiples conséquences tant au niveau global (par exemple sur les écosystèmes marins) qu'au niveau local dans les pays du Sud. Pour répondre à la demande du Nord, ceux-ci sont poussés à extraire et à exporter leurs ressources de façon non durable, au mépris des besoins présents et futurs des populations locales.

« Celui qui veut plus d'équité dans le monde doit agir pour réduire « l'empreinte écologique » que sa société laisse chez les autres. [...] L'idéal d'un bon voisinage mondial exige une réforme chez soi, par esprit cosmopolite. »¹²

Par ailleurs, encourager le développement auprès des populations défavorisées ne doit pas se faire en reproduisant des conditions de surconsommation et de surexploitation de la nature.

¹¹ GIEC. 2007. Résumé à l'intention des décideurs. In: *Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. [Solomon, S., D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M.Tignor et H.L. Miller (éds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA. <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-spm-fr.pdf>

¹² Sachs, Wolfgang. 1996. « L'anatomie politique du « développement durable » ». *Interculture*, vol. XXIX, no 1, p. 15-37

1.5 Expertise d'Oxfam-Québec

Au moyen de ses activités d'éducation, de lutte contre la pauvreté, de développement humain durable, de renforcement organisationnel, d'accompagnement social, d'action humanitaire ou d'édification de la paix, Oxfam-Québec participe pleinement aux dynamiques environnementales locales et globales. Ces activités ont certes des impacts potentiels, mais elles offrent surtout des opportunités de prise de conscience et de résolution de problèmes grâce à l'expertise développée au cours des années dans différents projets à travers le monde. En particulier, l'action d'Oxfam-Québec auprès des jeunes, des femmes et des réfugiés lui permet d'être un acteur de changements réel.

Certaines expertises permettent d'agir sur les moteurs directs de changement de l'environnement physique (utilisation des sols, apport de polluants, consommation des ressources, etc.) :

- **Protection de l'environnement :**
gestion de bassins versants, reboisement ;
- **Approvisionnement et gestion durable de l'eau :**
adduction, distribution ;
- **Assainissement :**
épuration de l'eau, gestion des déchets ;
- **Agriculture et sécurité alimentaire :**
production et distribution d'aliments, accès à la nourriture, formation des paysans à de meilleures techniques culturales.

De plus, une des grandes forces de l'expertise d'Oxfam-Québec réside dans la possibilité d'agir sur les moteurs indirects de changement environnemental (démographie, économie, structure sociopolitique, culture, science et technologie...) :

- **Gouvernance, approche participative, droits humains :**
développement d'outils et de méthodes participatives dans la gestion et la protection de l'environnement, édification de la paix et résolution de conflits, égalité entre les sexes ;
- **Renforcement organisationnel :**
renforcement institutionnel de différentes organisations partenaires ;
- **Développement social et communautaire :**
appui à l'émergence de coopératives, d'institutions mutualistes et financières locales et consolidation de celles-ci, amélioration des compétences des femmes en gestion communautaire, renforcement de la capacité d'action et de leadership des jeunes ;
- **Éducation de base et Éducation relative à l'environnement ;**
- **Renforcement économique :**
financement de projets, micro-crédit, activités génératrices de revenus, promotion du commerce équitable.

Le renforcement organisationnel, l'éducation, l'accès à du crédit et la liberté de choix et d'action en général sont des conditions *sine qua non* à une prise de conscience environnementale et à une gestion responsable des ressources, tant au niveau individuel que collectif. Oxfam-Québec joue un rôle important dans la facilitation du processus de participation et dans la recherche de synergies. Sa force de plaidoyer et de mobilisation du public est également un atout dans la poursuite des changements socioéconomiques mondiaux nécessaires à une meilleure prise en compte de l'environnement.

II. Énoncé de la politique Environnement



II.1 But de la politique

Cette politique a pour but d'amener Oxfam-Québec à agir en tout temps avec pertinence et cohérence, aussi bien dans l'élaboration et l'exécution des projets et programmes que dans ses autres activités quotidiennes, en encadrant les comportements institutionnels et individuels et ce, en intégrant les considérations environnementales à tout moment et dans toutes les étapes de la prise de décision et du cycle des initiatives.¹³

II.2 Portée de la politique

La politique Environnement s'adresse à la direction, aux membres du personnel, aux coopérants volontaires, aux représentants, aux stagiaires, aux bénévoles, aux partenaires locaux et internationaux, aux usagers des bâtiments appartenant à l'organisation et à toute personne collaborant de près ou de loin aux activités d'Oxfam-Québec.

Elle s'applique de façon transversale à toutes les initiatives, activités, projets et programmes d'Oxfam-Québec. De plus, elle prévoit des actions directes d'évaluation et d'intervention sur l'environnement de façon à équilibrer programmation intégrée et programmation spécifique dans le souci d'une plus grande efficacité.

La politique Environnement comporte sept objectifs généraux. Elle est mise en œuvre par l'intermédiaire de plans d'action pluriannuels dans lesquels des objectifs spécifiques sont définis. Ces plans d'action sont revus tous les deux ans, afin de les mettre à jour et de mesurer les progrès accomplis.

¹³ACDI. 2005. *Manuel en environnement pour les initiatives de développement communautaire*. <http://www.acdicida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/REN-218123433-NN4?OpenDocument>

II.3 Principes directeurs de la politique

Oxfam-Québec s'engage à :

1. Respecter les législations environnementales du Canada¹⁴, des pays d'intervention et de la communauté internationale.
2. Promouvoir et appliquer les 6R : « *réévaluer nos systèmes de valeurs, restructurer nos systèmes économiques, redistribuer les ressources mondiales, réduire la consommation, réutiliser les biens et recycler.* »¹⁵
3. Faire participer les acteurs concernés à toutes les étapes de conception et de mise en œuvre de ses initiatives et les inciter à agir par l'éducation.

Ces exigences irréductibles découlent de la vision du développement durable et de l'attitude choisie par Oxfam-Québec, visant en particulier à :

- Ne pas nuire et faire sa part face aux grandes problématiques environnementales : Oxfam-Québec agit de façon à ne pas aggraver les problèmes, à ne pas en créer de nouveaux et à faire partie de la solution partout où cela est possible.
- Faire preuve de cohérence et montrer l'exemple : Oxfam-Québec croit en la portée éducative de son propre comportement institutionnel qu'elle pourra donner en exemple à ses partenaires et participants.
- Conscientiser pour engager et agir : Oxfam-Québec favorise la mobilisation des personnes en leur offrant l'information, les outils et les conditions propices pour passer à l'action.

¹⁴ Canada. 1992. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. C-15.2. <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-15.2/index.html>

¹⁵ Selon les Établissements verts Brundtland. www.evb.csq.qc.net

II.4 Objectifs de la politique

La présente politique comporte sept objectifs organisés autour de trois axes :

Axe « Éducation et conscientisation »

1. Développer une conscience environnementale susceptible d'avoir des retombées sociales positives chez les membres du personnel, les coopérants, les stagiaires, les bénévoles, les partenaires, les populations cibles et le public.
2. Favoriser la mobilisation et le réseautage des publics cibles qui s'intéressent aux questions environnementales locales et internationales (aussi bien au Québec que dans les pays d'intervention).

Axe « Coopération internationale »

3. Faire des préoccupations environnementales un critère d'analyse et de sélection essentiel de tout projet de développement¹⁶, afin de n'appuyer et de ne réaliser que des projets de coopération et d'éducation qui tiennent compte des impacts environnementaux qu'ils génèrent, incluant l'empreinte écologique.
4. Favoriser la réalisation de projets qui touchent directement à la préservation de l'environnement ou à l'utilisation optimale et écologique des ressources naturelles en s'appuyant sur les réalisations passées et l'expertise développée par l'organisation.
5. Appuyer l'intégration des considérations environnementales par les partenaires outre-mer.



Axe « Citoyenneté corporative »

6. Améliorer les pratiques internes d'Oxfam-Québec, en y promouvant les comportements écociviques et en y garantissant la qualité de vie au quotidien.
7. Renforcer les capacités de l'organisation à répondre à ses obligations légales et morales en matière d'environnement et poursuivre son engagement pour le respect de l'environnement.

Plus spécifiquement, la présente politique fixe les orientations relatives aux activités outre-mer (objectifs III, IV et V).

¹⁶ Oxfam-Québec souscrit à la *Déclaration du Québec. Responsables aussi du monde - La contribution de la société civile québécoise à la solidarité internationale*, issue du 1^{er} Forum, États généraux de la coopération et de la solidarité internationales. Montréal, novembre 2006. http://www.aqoci.qc.ca/aqoci/02-1_aqociDeclaration.asp

II.5 Orientations d'intervention outre-mer

La construction d'un monde plus juste, écologique, solidaire, pacifique et viable nous pousse à adopter des approches répondant aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux de façon intégrée. Oxfam-Québec s'appuie sur son expertise et ses forces pour aider à réaliser des projets au plus près des préoccupations locales, tout en développant une compréhension des enjeux plus vastes et multidimensionnels qui sont sous-jacents.

Afin d'être efficace et de concentrer son énergie au renforcement d'une connaissance et d'un savoir-faire utiles, Oxfam-Québec tournera son intervention de façon privilégiée, quoique non exclusive, vers les problématiques liées à:

- L'eau : Accès équitable à l'eau ; accès à une eau saine ; gestion des bassins hydrographiques.

Les Nations unies ont décrété 2005-2015 la décennie mondiale

« Eau, source de vie »

- L'assainissement : Assainissement des eaux usées ; ramassage et traitement des déchets.
- La dimension « égalité entre les sexes » et environnement : Participation active et autonomisation (*empowerment*) des femmes dans les prises de décisions environnementales¹⁷ ; renforcement communautaire ; assistance technique aux réseaux de femmes ; collaboration avec des ONG environnementales désirant intégrer la dimension « égalité entre les sexes » à leurs projets...

II.6 Administration et mise en œuvre de la politique

La direction d'Oxfam-Québec déterminera la fonction au sein de l'organisme à laquelle sera attachée la responsabilité de la présente politique. L'administration de la présente politique sera confiée à la personne membre du personnel d'Oxfam-Québec occupant cette fonction.

Un comité environnemental sera mis en place afin d'élaborer le plan d'action, d'assurer le suivi de la mise en œuvre, d'évaluer les résultats et de proposer, au besoin, les amendements à la politique. Ce comité sera présidé par la personne responsable de l'administration de la politique.

¹⁷ UNEP. 2006. *UNEP Gender Plan of Action*. http://www.unep.org/civil_society/PDF_docs/Unep-Gender-Action-Plan-5Feb07.pdf

Conclusion

Oxfam-Québec souhaite que la mise en œuvre de cette politique suscite une réflexion permanente sur les enjeux liés à l'environnement et contribue à donner à son travail une meilleure qualité et un plus grand impact.

Remerciements

Oxfam-Québec remercie bien sincèrement Jeanne Mangani, étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, qui a concrétisé l'élaboration de cette politique dans le cadre d'un stage effectué au sein d'Oxfam-Québec à l'hiver et au printemps 2007. Oxfam-Québec tient également à remercier toutes les personnes qui, au siège social et outre-mer, ont pris le temps de commenter et d'enrichir le document.





2330, RUE NOTRE-DAME OUEST, BUREAU 200
MONTREAL, QUEBEC H3J 2Y2
1 877 937-1614 (SANS FRAIS)

oxfam.qc.ca

Aussi disponible en version électronique au oxfam.qc.ca

This policy is also available in English on our Web site.

O este documento está disponible en nuestro sitio web.

Photos: Éric St-Pierre

Cette publication est imprimée
sur du papier recyclé et
est recyclable.

